



## Emplois culturels

# La palme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur

**E**n 2013, les activités liées à la culture représentent 44 100 emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région compte 89 emplois culturels pour 10 000 habitants : c'est la plus forte densité des régions de province.

Regroupant les arts visuels et le spectacle vivant, la création artistique constitue le secteur prépondérant. Il représente 37 % des emplois culturels dans la région (33 % en moyenne métropolitaine hors Île-de-France).

Les conditions d'emploi dans les secteurs culturels présentent des particularités : multi-activité, saisonnalité et travail indépendant sont fréquents. Avec une forte part de contrats de courte durée, le spectacle vivant est le secteur le plus atypique. Par ailleurs, les professionnels de la culture sont plus souvent diplômés du supérieur que dans l'ensemble des activités économiques.

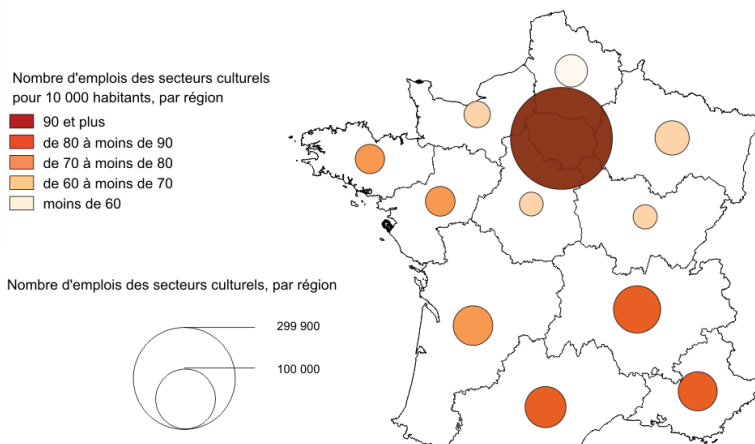
Au sein de la région, la zone d'emploi d'Arles présente la plus forte part d'emplois culturels. Le tissu économique de la culture se compose principalement de structures de très petite taille.

Chantal Joseph, Jérôme Domens, Insee

En 2013, les activités liées à la culture représentent 44 100 emplois salariés et non salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*définitions*). Cela place la région au premier rang de France de province pour la densité d'emplois culturels (89 pour 10 000 habitants) comme pour la part de la culture dans l'emploi total (2,3 %). Outre l'Île-de-France (largement en tête avec 251 emplois pour 10 000 habitants), quatre régions métropolitaines présentent une part d'emplois culturels supérieure à 80 pour 10 000 : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse (*figure 1*).

### 1 89 emplois culturels pour 10 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre d'emplois culturels pour 10 000 habitants, par région



France métropolitaine : 106 pour 10 000  
France métropolitaine hors Île-de-France : 72 pour 10 000

Source : Insee, Recensement de la population 2013 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

création artistique, qui englobe arts visuels (photographie, design...) et spectacle vivant (figure 2). Ce dernier concentre 9 900 emplois issus des arts du spectacle (théâtre, danse, musique, cirque...), mais aussi d'activités connexes (production, gestion des salles). Il constitue le secteur majeur de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La création artistique est surreprésentée dans la région : sa part dans l'emploi culturel dépasse de 4 points la moyenne nationale hors Île-de-France. Au second rang des secteurs employeurs, l'édition écrite occupe 9 200 personnes réparties entre livres et journaux, agences de presse, traduction et commerce de détail spécialisé (livres, journaux, papeterie). Ce secteur représente un emploi culturel sur cinq.

Cinq secteurs se partagent la moitié des emplois culturels. Parmi eux, la publicité et l'architecture génèrent chacune 5 500 emplois (12,5 %). L'audiovisuel-multimédia rassemble 4 000 emplois (9 %) : à la projection de films et aux chaînes locales de radio et télévision s'ajoute la production de films de cinéma et de programmes télévisuels, bien représentée dans la région. Segment important des politiques publiques culturelles, le patrimoine regroupe 2 100 emplois (5 %), principalement dédiés à la gestion des bibliothèques, musées, sites et monuments historiques. L'enseignement culturel amateur complète le panorama, il concerne 1 500 emplois (3,5 %), professeurs indépendants ou salariés de divers établissements de formation artistique non professionnalisante.

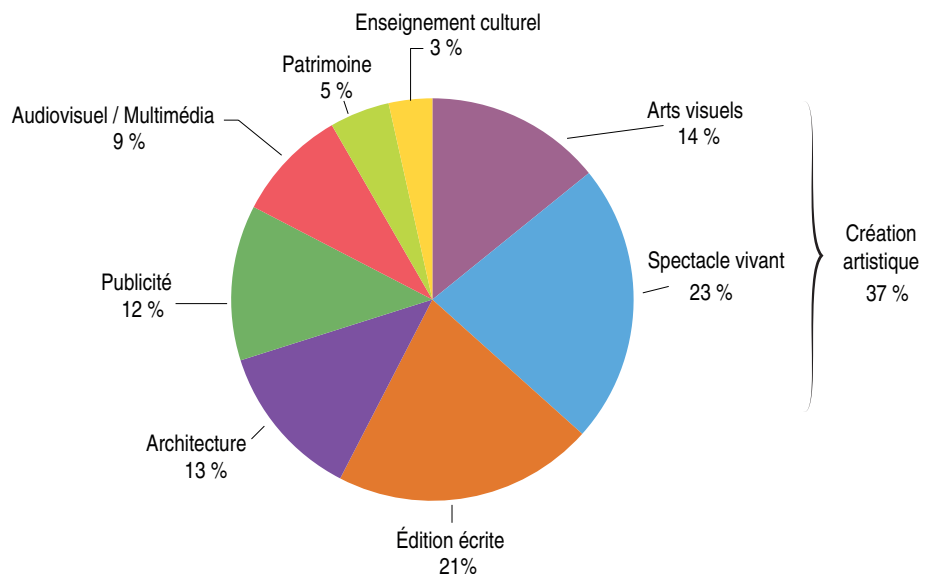
### Des formes d'emplois atypiques, surtout dans le spectacle vivant

Dans les secteurs culturels, les conditions d'emploi présentent certaines singularités. Si la part des contrats à durée indéterminée (CDI) dans l'emploi salarié est globalement équivalente à l'ensemble des secteurs (56 % contre 55 %), la multi-activité est plus fréquente : 36 % des salariés ont occupé plusieurs postes, au cours de l'année, au sein des secteurs culturels, contre 23 % tous secteurs confondus. De plus, les disparités sectorielles sont marquées. Le spectacle vivant est le plus atypique : dans ce secteur, la part des CDI est la plus faible (32 %) et la moitié des salariés a eu plusieurs employeurs au cours de l'année (52 %), enchaînant parfois de nombreux contrats. À l'opposé, l'architecture et l'édition écrite offrent les conditions d'emploi les plus stables (plus de 8 emplois sur 10 en CDI et une faible part de multi-actifs). L'audiovisuel-multimédia et l'enseignement culturel sont en situation intermédiaire : l'emploi principal y est majoritairement en CDI mais souvent complété par des contrats courts.

Ces spécificités résultent en partie de la discontinuité et de la saisonnalité de nombreuses activités culturelles. Projets artis-

## 2 37 % des emplois des secteurs culturels dans la création artistique en Paca

Répartition des emplois culturels par secteur en Paca



Source : Insee, Recensement de la population 2013 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

## 3 Davantage de diplômés du supérieur dans la culture que dans l'ensemble des secteurs

Répartition des emplois par sexe, âge et diplôme (en %)

		Secteurs culturels	Tous secteurs
Sexe	Hommes	51,3	51,8
	Femmes	48,7	48,2
Âge	Moins de 25 ans	5,9	8,6
	25-34 ans	20,8	21,4
	35-44 ans	27,8	26,3
	45-54 ans	25,5	27,5
	55-59 ans	10,1	10,5
	60-64 ans	5,9	4,1
	65-69 ans	2,3	0,9
Diplôme	70 ans et plus	1,7	0,7
	Au plus le brevet	13,9	18,6
	CAP ou BEP	13,0	23,6
	Baccalauréat	21,8	20,5
	Diplôme du supérieur	51,2	37,2

Source : Insee, Recensement de la population 2013 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

tiques ponctuels, festivals, spectacles de rue, expositions temporaires sont autant de motifs d'une saisonnalité des emplois. C'est particulièrement le cas dans le spectacle vivant, où l'emploi dépasse, en juillet, de 28 % son niveau moyen sur l'année. Cette saisonnalité plus marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur est liée aux multiples manifestations estivales (Festival d'Avignon, Chorégies d'Orange, Jazz à Juan, Festival international d'art lyrique à Aix-en-Provence...).

Une autre particularité des secteurs culturels est la part importante des non-salariés. Ils comptent pour un tiers des emplois contre un sur dix tous secteurs confondus. Ils sont

particulièrement fréquents dans l'architecture (40 % de non-salariés) et encore davantage dans les arts visuels (75 %). Environ 20 % de ces professionnels indépendants exercent par ailleurs une autre activité salariée, souvent hors du monde de la culture.

### Des actifs plus diplômés que la moyenne

Les actifs en emploi dans les secteurs culturels sont plus diplômés que la moyenne : 51 % d'entre eux sont diplômés du supérieur, contre 37 % dans l'ensemble des secteurs (figure 3). Cette part varie de 46 % dans les arts visuels à 75 % dans l'architecture.

La part des diplômés rejaillit partiellement sur la structure par âge des actifs de la culture : les moins de 25 ans sont peu nombreux et les seniors surreprésentés. À l'exception de l'audiovisuel-multimédia, la part des moins de 25 ans est faible dans les secteurs culturels (6 % contre 9 % tous secteurs confondus). Parallèlement, 10 % des actifs occupés ont 60 ans ou plus dans le monde de la culture, contre 6 % dans l'ensemble des secteurs. La part des seniors est même supérieure en Provence-Alpes-Côte d'Azur à la moyenne de France de province (7 % dans la culture, 4 % pour l'ensemble des secteurs). Les départs à la retraite sont particulièrement tardifs dans l'architecture, où la formation initiale est généralement longue et le statut de professionnel libéral fréquent.

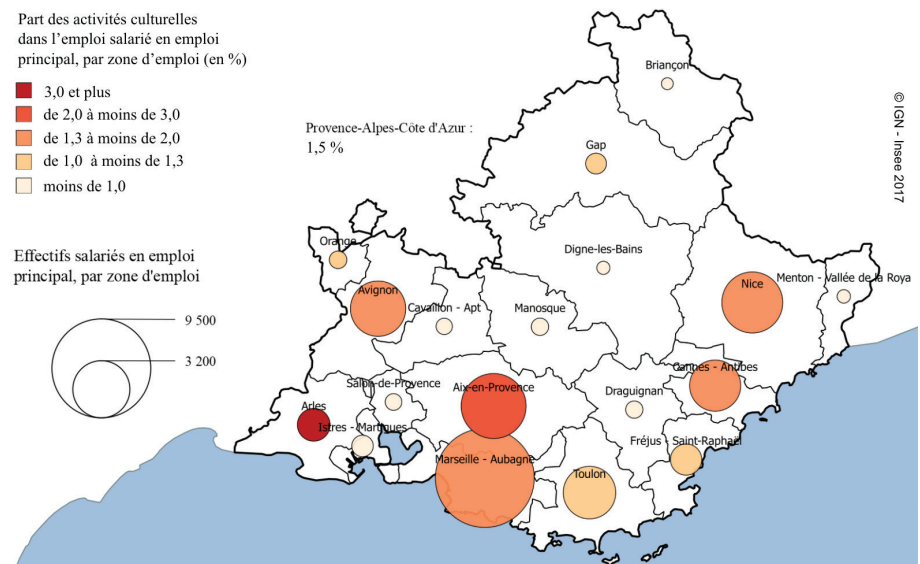
La part des femmes dans les secteurs culturels est équivalente à celle de l'ensemble des activités (49 %). Toutefois, une prédominance féminine existe pour le patrimoine et l'enseignement culturel. À l'inverse, les hommes représentent six emplois sur dix dans le domaine de l'audiovisuel-multimédia et de l'architecture.

### D'Arles à Cannes-Antibes, des activités culturelles bien représentées

Dans six zones d'emploi de la région, d'Arles à Cannes-Antibes, l'emploi culturel est bien représenté (figure 4).

## 4 La culture très présente dans l'emploi salarié de la zone d'emploi d'Arles

Part des activités culturelles dans l'emploi salarié en emploi principal, par ZE (en %)



Champ : salariés exerçant à titre principal dans les secteurs culturels  
Source : Insee, DADS 2014

Avec 3,3 % des emplois salariés dans les secteurs culturels, la zone d'Arles occupe la première place, emmenée par ses maisons d'édition écrite et musicale (Actes Sud, Harmonia Mundi). Suivent les zones d'Aix-en-Provence (2,3 %), de Marseille-Aubagne (1,7 %), d'Avignon (1,6 %), de Cannes-Antibes et de Nice (1,4 %). Si les activités de spectacle vivant

se déploient sur tout le territoire, souvent avec le soutien des pouvoirs publics (*encadré 2*), quelques spécificités sectorielles sont perceptibles : à Aix-en-Provence les agences de publicité, à Avignon le spectacle vivant et le patrimoine, à Nice l'édition de journaux, à Cannes-Antibes davantage d'enseignement culturel et d'arts visuels.

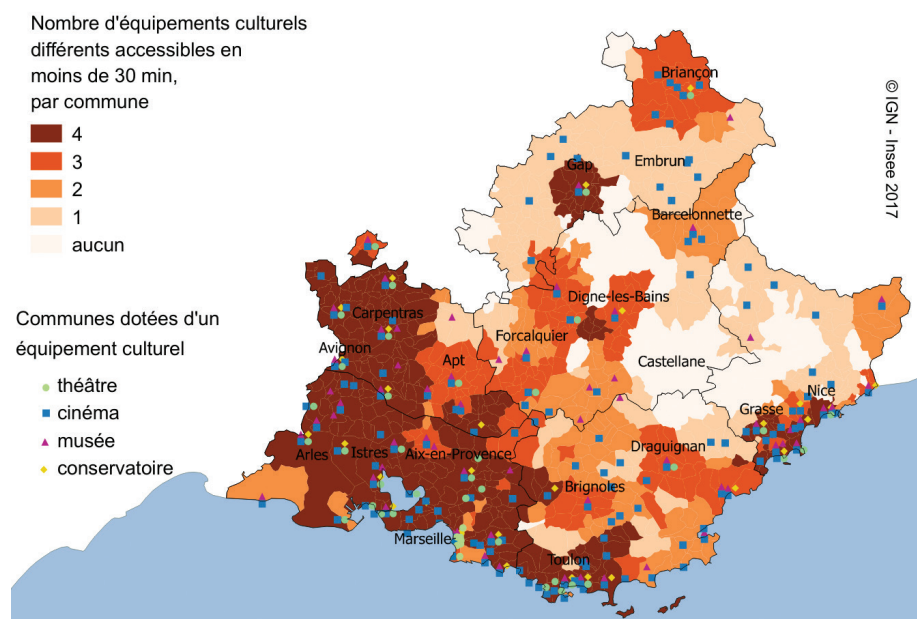
## Encadré 1 – Équipements culturels : une offre accessible, mais des disparités territoriales

Provence-Alpes-Côte d'Azur compte parmi les régions les mieux dotées en équipements culturels de la gamme supérieure (*définitions*). Avec 196 cinémas, 72 théâtres, 123 musées labellisés Musée de France et 32 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, départemental ou régional, la région se positionne en 2015 au troisième rang national hors Île-de-France derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Cela s'explique en partie par la vocation touristique de nombreux territoires urbains et littoraux, mais aussi montagneux et ruraux.

Parmi les quatre types d'équipements étudiés, les plus courants sur le territoire sont les cinémas et les musées : même de très petites communes en sont dotées, à l'instar de Puy-Saint-Vincent dans les Hautes-Alpes (281 habitants et un cinéma) ou de Puget-Rostang dans les Alpes-Maritimes (131 habitants et un musée). Les théâtres et conservatoires n'apparaissent qu'au-delà de 5 000 habitants, à Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence), Meyreuil (Bouches-du-Rhône) ou Vaison-la-Romaine (Vaucluse). Ils sont largement présents dans les grandes communes de la région. Pour 73 % des habitants de la région, chacun des quatre types d'équipements culturels cités ci-dessus est accessible en moins de 30 minutes par la route. Néanmoins, pour 70 000 habitants résidant essentiellement dans les vallées encaissées de Haute Provence ou de l'arrière-pays niçois, aucun type d'équipement culturel n'est disponible à cette distance. L'offre culturelle ne se limite pas à la présence d'équipements culturels. La région abrite, en 2015, 2 290 monuments historiques classés et inscrits, répartis sur les six départements. De plus, festivals, manifestations et animations diverses contribuent aussi à la vie culturelle des territoires, notamment par le biais d'un tissu associatif important.

### La densité des équipements culturels varie selon les territoires

Accessibilité des théâtres, cinémas, musées et conservatoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015

## Le tissu économique culturel : essentiellement de petites structures

En 2014, plus de 38 000 établissements composent le tissu économique de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les établissements de petite taille sont largement prépondérants : 90 % n'ont pas de salarié. Cela correspond notamment aux nombreux artistes indépendants des arts visuels. Lorsqu'ils sont employeurs, la majorité des établissements emploie moins de 3 salariés (61 %). On trouve davantage d'établissements de plus grande taille dans l'audiovisuel, le patrimoine et la publicité. Un tiers des établissements de plus de 50 salariés sont dans la publicité. Ils côtoient, au palmarès des plus gros employeurs de la région, certains organes de presse ou médias (Nice Matin, France 3 Méditerranée), quelques salles de spectacles (opéras de Marseille, Toulon ou Avignon), des musées ou monuments (Mucem) voire de grands établissements d'enseignement (Cité de la musique à Marseille, École supérieure de danse à Cannes). ■

### Encadré 2 – Les financements publics de la culture : plus d'un milliard par an en Paca

Source : Agence régionale des arts du spectacle et de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Initié par la Région et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), un dispositif d'observation des financements publics de la culture a été mis en place sur le territoire régional. Porté par l'Agence régionale des arts du spectacle et de la culture (Arcade), il s'appuie sur une enquête régulièrement menée auprès des principaux financeurs publics du territoire : l'État, la Région, les Départements, les communes de plus de 10 000 habitants et leurs intercommunalités (EPCI). En 2012, 1,1 milliard d'euros de dépenses culturelles ont ainsi été recensées, dont 872 millions en crédits de fonctionnement.

Premier financeur de la culture, le duo communes-EPCI cumule 65 % des dépenses. Il se caractérise par une gestion directe importante (dépenses de personnel et charges courantes) d'équipements et d'actions culturelles : bibliothèques, musées, conservatoires et écoles, opéras, salles de spectacle, services des archives, édifices, sites et jardins patrimoniaux, etc.

Pour leur part, l'État et la Région s'impliquent très largement dans le subventionnement d'opérateurs culturels. En 2012, 5 600 structures, dont une majorité d'associations, ont ainsi été soutenues, pour la plupart avec des financements croisés. Les crédits de l'État comprennent les crédits déconcentrés de la Drac, les crédits des services à compétence nationale (« crédits centraux »), ainsi que les crédits attribués par des établissements publics sous tutelle de l'État : le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) et le Centre national du livre (CNL).

Le spectacle vivant est le premier secteur culturel soutenu en crédits de fonctionnement pour chacun des cinq échelons d'intervention : il représente 28 % dans les dépenses des départements et jusqu'à 58 % dans celles des EPCI. En termes de crédits d'investissement, c'est le secteur du patrimoine qui bénéficie des financements les plus importants.

## Définitions, méthode et sources

Le champ économique de la culture a été défini en France par le service statistique de la Culture en 2009. Il se prête à une double approche : par les activités ou par les professions. Seule l'approche par les activités a été retenue dans cette étude. Les emplois culturels sont les emplois des établissements exerçant l'une des 29 activités principales définies comme culturelles, regroupées en huit domaines : le patrimoine, l'édition écrite, les arts visuels, le spectacle vivant, l'audiovisuel-multimédia, l'enseignement culturel, l'architecture et la publicité.

En France, le secteur culturel se caractérise par une polarisation très forte au profit de la région Île-de-France. Cela conduit à privilégier des comparaisons entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et la France métropolitaine hors Île-de-France.

Le dénombrement des emplois salariés et non salariés des secteurs culturels par région est issu du recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire au lieu de travail). Les données relatives aux conditions d'emploi sont issues des déclarations annuelles de données sociales 2014. Concernant uniquement les salariés, celles-ci renseignent sur les différents postes occupés par une même personne dans l'année et permettent donc d'aborder la multi-activité et la saisonnalité. Les intermittents du spectacle ne peuvent toutefois pas être isolés. Au cours de l'année 2015, Pôle Emploi a recensé 20 200 salariés intermittents en Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont 35 % de femmes) ayant eu au moins un contrat de travail au cours de l'année déclaré par un employeur.

Les données sur les établissements sont issues de la base Connaissance locale de l'appareil productif 2014 et celles sur les équipements culturels de la Base permanente des équipements 2015. Les équipements sont généralement répartis en trois gammes en fonction de leur fréquence sur le territoire : les quatre équipements culturels étudiés dans cette étude (cinémas référencés par le Centre national du cinéma, théâtres issus de la base du Centre national du Théâtre, musées labellisés Musées de France et conservatoires recensés par le Ministère de la Culture) relèvent tous de la gamme supérieure.

## Pour en savoir plus

- Bisault L., Picard T., « La culture : une activité capitale », *Insee Première n° 1644*, avril 2017
- Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études de la prospective et des statistiques, *Atlas régional de la culture 2017*, mai 2017
- Agence des arts du spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Les financements publics de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Collection Repères*, octobre 2014
- Pôle emploi, « L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2015 », *Statistiques et indicateurs n°6 - 031*, juillet 2016

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti  
CS 70004  
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :  
Patrick Redor  
Rédactrice en chef :  
Gwenaëlle Thomas

Mise en page :  
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos  
© Chantal Joseph

Dépôt légal : juillet 2017  
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)  
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - 2017

